

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27

**N°18 - Dénominations du
pôle culturel de la ville de
Saint-Jean-de-Luz et de sa
salle de spectacles**

Rapporteur : Pello
Etcheverry, 1er adjoint

PUBLIE SUR LE SITE INTERNET
DE LA VILLE LE

28 AVR. 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

Séance du 7 avril 2023 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Delphine de Torregrosa, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Monique Labattut, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Serge Peyrelongue, conseiller municipal, à Bruno Garraialde, conseiller municipal
- Christine Gonzalo, conseillère municipale, à Béatrice Chauffard, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat, conseillère municipale

Date de la convocation : 31 mars 2023

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Thomas Ruspil a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°18 – CULTURE

Dénominations du pôle culturel de la ville de Saint-Jean-de-Luz et de sa salle de spectacles

M. Etcheverry, adjoint, expose :

L'inauguration du nouveau pôle culturel de la ville de Saint-Jean-de-Luz est attendue en septembre 2023. Il convient de choisir une dénomination à ce bâtiment.

La dénomination d'un équipement municipal relève de la compétence du conseil municipal qui, en vertu de l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales (CGCT), règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Ce projet de pôle culturel a été initié par Peyuco Duhart, maire de Saint-Jean-de-Luz de 2002 à 2017. En hommage à son investissement dans le domaine de la culture, M. le Maire souhaite proposer que ce bâtiment soit dénommé « Centre culturel Peyuco Duhart ». Ses ayants droits ont bien sûr été consultés afin de recueillir leur avis qui s'est avéré favorable.

Par ailleurs, le pôle culturel disposera d'une salle de spectacle de 500 places assises et 1200 places debout à laquelle il convient de donner aussi une dénomination. Trois noms ont été soumis au vote des administrés par le biais d'une consultation ouverte sur le site internet de la ville. La proposition du nom « Tanka », onomatopée qui signifie le battement de musique ou du cœur, a reçu le plus de suffrages.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la dénomination du pôle culturel en tant que « centre culturel Peyuco Duhart»,
- D'approuver la dénomination de la salle de spectacle du pôle culturel en tant que « Tanka ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Culture, patrimoine, traditions et langue basque* » du 15 mars 2023,
- Approuve la dénomination du pôle culturel en tant que « centre culturel Peyuco Duhart»,
- Approuve la dénomination de la salle de spectacle du pôle culturel en tant que « Tanka ».

Dénomination du « centre culturel Peyuco Duhart»

Adopté à l'unanimité

Dénomination de la salle « Tanka »

Adopté à 28 voix

4 abstentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Ingouven

